



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°09

Réunion du mardi 10 octobre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VILLEJUIF – STADE LOUIS DOLLY – NNI 940760201

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'agrandissement de l'aire de jeu, du changement la pelouse ainsi que de la demande de classement en niveau T4 PN signée par le propriétaire le 03/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 01/10/2033.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique ainsi que de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 04/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite

- A.A.C.

La Commission constate l'absence des tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 30/03/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 3 – NNI 783610203

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique ainsi que de la demande de classement en niveau FOOT A8 signée par le propriétaire le 04/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 jusqu'au 30/09/2033.

MONTREUIL – STADE ALICE MILIAT – NNI 930480601

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

NEUILLY SUR MARNE – STADE GEORGES FOULON – NNI 930500101

Reprise de dossier.

Cette installation est classée Travaux jusqu'au 30/09/2023. Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S. le 03/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 PN signée par le propriétaire le 20/06/2023 et des travaux effectuées (voir rapport de visite).

La Commission constate une zone de sécurité augmentée minimum de 3m (au lieu des 6m minimum) et l'absence de tests insitu (qui seront réalisés le 16/10/2023).

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.2. Confirmations de niveau de classement

VILLENES SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 786720101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 26/03/2020.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 06/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.C.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Présence de 3 plaques en tôle dans la zone de sécurité à faire recouvrir de moquette synthétique afin de protéger les acteurs du jeu**
- **Hauteur des buts à remettre en conformité (2,48m au lieu de 2,44m)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2030.

GIF SUR YVETTE – STADE DES COURCELLES – NNI 912720401

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 29/09/2022.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S. le 11/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 04/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 31/08/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 29/02/2032.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

BRIE COMPTE ROBERT – STADE LUCIEN DESTAL 1 – NNI 770530201

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 24/04/2015.

Installation visitée par MM. GODEFROY membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne le 29/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 29/09/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Une zone de sécurité constatée de 2,30m côté bancs de touche (au lieu des 2,50m minimum)**
- **Une zone de sécurité constatée de 2,20m côté bancs de touche (au lieu des 2,50m minimum)**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les zones techniques ne sont pas tracées.
- La largeur du terrain est de 68,30m (au lieu de 68m)

La C.R.T.I.S. demande que les bordures de la piste d'athlétisme au niveau des points de corner soient démontées et recouvert d'une bordure en gazon synthétique afin d'avoir une zone de sécurité de 2,50m.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un retrait de classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

BOUFFEMONT – STADE JEAN BAPTISE CLEMENT – NNI 950910101

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 03/09/2015.

Installation visitée par M. FEBVAY et M. LACOUR membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise le 27/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- A.O.P.
- Tests insitu du 27/08/2023

La Commission constate l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 02/09/2025 et demande au gestionnaire de lui faire parvenir un plan côté de l'aire de jeu.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N° 2 – NNI 920600102

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 31/01/2021.

A la demande de la Mairie du Plessis Robinson, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 02/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 29/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 306 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/10/2025.

VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER 2 – NNI 786740102

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 24/10/2017.

A la demande de la VILLEPREUX FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 03/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 03/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 120 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.61

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/10/2025.

TRAPPES – STADE GILBERT CHANSAC 1 – NNI 786210101

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 20/07/2023.

A la demande de l'ES TRAPPES, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 05/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 219 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.68
- Facteur d'uniformité : 0.78

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/10/2025.

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI 2 – NNI 920500102

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 15/07/2022.

A la demande de la Mairie de Nanterre, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 157 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.10
- Facteur d'uniformité : 0.23

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cet éclairage et demande refaire un réglage complet et changer les projecteurs hors service.

MOISSY CRAMAYEL – STADE PAUL RABAN – NNI 772960101

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E4 jusqu'au 24/11/2023.

A la demande de SENART MOISSY, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 18/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un changement d'éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 18/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 422 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.69
- Facteur d'uniformité : 0.85

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 11/10/2025.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

LE MEE SUR SEINE – PARC DES SPORTS DE POZOBLANCO – NNI 772850201

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 14/09/2023.

A la demande de LE MEE SPORTS FOOTBALL, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 28/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 227 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62
- Facteur d'uniformité : 0.82

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/10/2025.

LE BLANC MESNIL – STADE JEAN BOUIN 1 – NNI 930070101

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E4 jusqu'au 29/09/2023.

A la demande de la Mairie du Blanc-Mesnil, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 09/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 283 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.67

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/10/2025.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS